



## **01 - Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 12 mars 2012 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Alain Roger
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

## **02 - Mot du maire**

### **2 - MOT DU MAIRE**

## **03 - Mot de la directrice générale**

### **3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

1. Prochaine réunion préparatoire du 28 mars aura lieu à la salle du conseil car sera précédée d'une réunion spéciale pour le Financement no 13.
2. Voir le projet du Code d'éthique et déontologie des employés, en cours.

## **04 - Questions de l'Assemblée**

### **4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

1. Des citoyens de la rue du Boisé ont eu des dégâts d'eau lors des pluies printanières, ils demandent à ce que les fossés soient creusés;

2. Des citoyennes de la rue du Boisé demandent la fermeture des fossés, le pavage de leur rue, un parc, etc.

2012-03  
31

## **05 - Adoption de l'ordre du jour**

### **5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
  - 8.1 - Adoption finale du PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)
  - 8.2 - Adoption finale du règlement de protection des arbres en milieu urbain (446-12)
  - 8.3 - Adoption finale du règlement sur la circulation et le stationnement (445-12)
  - 8.4 - Adoption finale du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (422-11)
  - 8.5 - Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets culturels de la MRC
- 9 - LOISIRS
  - 9.1 - Achat d'un fusil à graisser pour l'Aréna
  - 9.2 - Chargeur de la surfaceuse à changer
  - 9.3 - Inscription au terrain de jeux d'enfants de l'extérieur
  - 9.4 - Inscription au congrès de l'AQAIRES
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
  - 10.01 - Appropriation du revenu des carrières et sablières
  - 10.02 - Achat vêtements de travail
  - 10.03 - Dépôt à neige
- 11 - PARCS ET TERRAINS
  - 11.01 - Recrutement d'une personne responsable de l'entretien paysager
- 12 - Subvention de Recyc Québec
- 13 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour le dépôt à neige
- 14 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Pierre Sud
- 15 - Cautionnement de la corporation de développement de Saint-Gilles
- 16 - Signature de bail avec la Corporation de développement
- 17 - Varia
  - 17.01 Modification du règlement de branchement aqueduc-égout
  - 17.02 Motion de félicitation au responsable de l'urbanisme suppléant
- 18 - Questions de l'Assemblée
- 19 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Alain Roger d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment avec les ajouts au point 17.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2012-03  
32

## **06 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012**

### **6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Bruno Montminy, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseilles présents.*

2012-03  
33

### **07 - Comptes à payer**

#### **7 - COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Huguette Robitaille,

De payer les comptes du mois de février pour un montant global de 126 718.93 \$.

- 41 623.99 \$ factures payées par chèque;
- 31 316.00 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 53 778.94 \$ dépenses incompressibles payées par chèque;

Un montant de 28 870.20 \$ a été versé en salaires au cours du mois de février 2012.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

### **08 - URBANISME**

#### **08 - URBANISME**

2012-03  
34

#### **08.01 - Adoption finale du PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)**

#### **8.01 - Adoption finale du PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (439-11)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation dans certains secteurs ciblés de la municipalité et pour certains types de travaux;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié dans certaines situations d'adopter une approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité souhaite se prévaloir des pouvoirs élargis en vertu de la Loi sur les biens culturels permettant de fixer des conditions à la délivrance d'un permis relatif à un bâtiment d'intérêt historique, patrimonial, ou dans une zone d'intérêt;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 6 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Robert Samson appuyé par Michel Flamand le règlement suivant, portant le numéro 439-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012.

**2012-03  
35**

#### **08.02 - Adoption finale du règlement de protection des arbres en milieu urbain (446-12)**

#### **8.02 - Adoption finale du règlement de protection des arbres en milieu urbain (446-12)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- Exiger que soient conservés davantage d'arbres matures lors de nouvelles constructions
- Exiger que chaque arbre coupé en milieu urbain soit remplacé par un arbre équivalent
- Préciser les définitions des différentes pratiques associées à la sylviculture

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 6 février 2012;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 12 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Alain Roger le règlement suivant, portant le numéro 446-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012.

**2012-03  
36**

#### **08.03 - Adoption finale du règlement sur la circulation et le stationnement (445-12)**

### **8.03 - Adoption finale du règlement sur la circulation et le stationnement (445-12)**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et dans l'intérêt public, d'adopter un règlement afin de décréter des nouvelles normes en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière; et ainsi, de remplacer les règlements 269-98-05, 397-09 et 300-01-08 qui ne sont plus à jour

ATTENDU QUE le conseil désire rationaliser les normes déjà existantes et les rendre compatibles avec la version la plus à jour du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) et avec les nouveaux standards et pratiques en matière de circulation et stationnement.

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics dont l'entretien est à sa charge afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil du 5 décembre 2011;

En conséquence, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Huguette Robitaille le règlement suivant, portant le numéro 445-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012.

2012-03  
37

### **08.04 - Adoption finale du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (422-11)**

#### **8.04 - Adoption finale du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (422-11)**

ATTENDU QUE Le conseil municipal considère qu'il y a lieu de réglementer la prise en charge, le partage des coûts et la réalisation des travaux municipaux, incluant la construction et l'ouverture de nouvelles rues et ainsi, de remplacer les règlements 222-91-06 et 222-91-06-1; ATTENDU QUE La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) confère le pouvoir à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la construction des rues et routes dont l'entretien sera à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier et du réseau d'aqueduc, égout et pluvial;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil du 6 février 2012 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2012;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 12 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Carole Dubois, le règlement suivant, portant le numéro 422-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012.

2012-03  
38

### **08.05 - Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets culturel de la MRC**

#### **8.05 - Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets**

## **culturel de la MRC**

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille,

de mandater une firme, à être choisie plus tard, pour la création d'un livret consacré au patrimoine bâti de la Municipalité et de présenter une demande d'aide financière pour un montant de 2 000\$ au Fonds de soutien aux projets culturels de la MRC pour la réalisation de ce projet.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **09 - LOISIRS**

### **9 - LOISIRS**

**2012-03**  
**39**

#### **09.01 - Achat d'un fusil à graisser pour l'Aréna**

##### **9.01 - Achat d'un fusil à graisser pour l'Aréna**

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Carole Dubois de procéder à l'achat d'un fusil à graisser au coût de 240 \$ + taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2012-03**  
**40**

#### **09.02 - Chargeur de la surfaceuse à changer**

##### **9.02 - Chargeur de la surfaceuse à changer**

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille

de procéder au changement du chargeur de la surfaceuse pour un montant de 4900 \$ + taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

#### **09.03 - Inscription au terrain de jeux d'enfants de l'extérieur**

##### **9.03 - Inscription au terrain de jeux d'enfants de l'extérieur**

*Reporté à la prochaine séance*

**2012-03**  
**41**

#### **09.04 - Inscription au congrès de l'AQAIRS**

##### **9.04 - Inscription au congrès de l'AQAIRS**

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand

D'AUTORISER le directeur des Loisirs à s'inscrire pour un coût d'inscription de 375 \$ au congrès de l'AQAIRS (Association québécoise des aréna et installations récréatives et sportives) qui se tiendra du 27 au 30 mai 2012 .

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **10 - TRAVAUX PUBLICS**

## **10 - TRAVAUX PUBLICS**

**2012-03**  
**42**

### **10.01 - Appropriation du revenu des carrières et sablières**

#### **10.01 - Appropriation du revenu des carrières et sablières**

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

d'approprier la totalité des montants provenant du règlement sur les carrières et sablières en 2012 pour la réfection du Rang Saint-Pierre Sud.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

### **10.02 - Achat vêtements de travail**

#### **10.02 - Achat de vêtements de travail**

*Reporté à une séance ultérieure.*

**2012-03**  
**43**

### **10.03 - Dépôt à neige**

#### **10.03 - DÉPÔT À NEIGE**

*Reporté à une séance ultérieure*

## **11 - PARCS ET TERRAINS**

### **11 - PARCS ET TERRAIN**

**2012-03**  
**44**

### **11.01 - Recrutement d'une personne responsable de l'entretien paysager**

#### **11.01 - Recrutement d'une personne responsable de l'entretien paysager**

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand

de publier une offre d'emploi pour le recrutement d'une personne responsable de l'entretien paysager pour la période estivale 2012.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2012-03**  
**45**

## **12 - Subvention de Recyc-Québec**

### **12 - Subvention de Recyc-Québec**

Attendu que les membres de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage ont accepté d'y laisser la somme de 150 000 \$ provenant de Recyc-Québec;

Attendu que ce montant devrait être réparti entre les six municipalités participante à cette dite régie;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Bruno Montminy et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Gilles accepte de laisser sa quote-part de la ristourne de Recyc-Québec en 2012 à la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage, pour l'achat d'un nouveau camion à ordures.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**13 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour le dépôt à neige**

**13 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour le dépôt à neige**

*Reporté à une séance ultérieure*

**14 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Pierre Sud**

**14 - Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Pierre Sud (451-12)**

Avis de motion est donné par Michel Flamand qu'un règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Pierre Sud sera présenté à séance ultérieure.

2012-03  
46

**15 - Cautionnement de la corporation de développement de Saint-Gilles**

**15 - Cautionnement de la corporation de développement de Saint-Gilles**

Considérant que la Corporation de développement de Saint-Gilles désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 195 000 \$, remboursable sur huit (8) ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Samson, appuyé par le conseiller Michel Flamand et résolu que la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière se porte caution en faveur de la Corporation de développement de Saint-Gilles d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille (195 000 \$) \$ pour 8 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Annexe 1 Projet de convention de cautionnement ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2012-03  
47

**16 - Signature de bail avec la Corporation de développement**

**16 - Signature de bail avec la Corporation de développement**

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois,

Que la municipalité signe un bail avec la Corporation de développement de St-Gilles pour louer le condo commercial du 1540, rue Principale, local 110 à St-Gilles selon les modalités prévues au projet de bail annexé.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **17 - Varia**

### **17 - VARIA**

#### **17.01 - Modification du règlement de branchement aqueduc et égout no 409-10**

#### **17.01 - Modification du règlement de branchement aqueduc et égout no 409-10**

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Flamand, que le règlement no 409-10 concernant le branchement à l'aqueduc-égout sera modifié à une séance ultérieure.

**2012-03  
48**

#### **17.02 - Remerciements au responsable de l'urbanisme suppléant**

#### **17.02 Remerciements au responsable de l'urbanisme suppléant**

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Robert Samson,

d'adresser une motion de félicitation à monsieur Bruno-Clément Boudreault qui a occupé les fonctions de responsable du service d'urbanisme pendant 9 mois avec brio. Nous le remercions pour son excellent travail, son professionnalisme et son implication dans la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **18 - Questions de l'Assemblée**

### **18 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :**

**2012-03  
49**

#### **19 - Clôture et levée de la séance**

#### **19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 22h20.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

---

Robert Samson, maire

---

Lucie-Marie De Blois  
Directrice générale / secrétaire trésorière